



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles et techniques****b) Réunion tripartite d'experts des statistiques
du travail: mise à jour de la Classification
internationale type des professions
(Genève, 3-6 décembre 2007)**

1. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 298^e session (mars 2007)¹, la Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail: mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP) s'est tenue du 3 au 6 décembre 2007, présidée par M. Derek Bird (Royaume-Uni), M^{me} Dixie Sommers (Etats-Unis) faisant office de rapporteur.
2. Trente-deux experts des statistiques du travail étaient conviés à la réunion. Seize experts ont été choisis après consultation des gouvernements, huit après consultation du groupe des employeurs (seuls six d'entre eux se sont présentés) et huit après consultation du groupe des travailleurs (seuls deux d'entre eux se sont présentés). Ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs des représentants de deux pays, de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.
3. Le rapport de la réunion figure en annexe².
4. La précédente version de la CITP (CITP-88) a été adoptée en 1987 par la 14^e Conférence internationale des statisticiens du travail. Les travaux de mise à jour de la CITP-88 ont été prescrits par une résolution de la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail, en novembre 2003. Aux termes de cette résolution, approuvée par le Conseil d'administration du BIT à sa 289^e session (mars 2004)³, le Bureau était invité à mettre à jour la CITP d'ici à la fin 2007 et à convoquer une réunion tripartite d'experts pour adopter la classification et faire des recommandations appropriées au Conseil d'administration.

¹ Document GB.298/17.

² Document MELS/2007/2.

³ Document GB.289/14.

L'achèvement des travaux (mise à jour de la classification et adaptations nationales) a ainsi été planifié en prévision du cycle de recensement de la population des pays en 2010.

5. Un rapport ⁴ établi par le Bureau a servi de base aux délibérations des participants. Les experts ont évalué et amendé un projet de CITP actualisée, présenté en annexe au rapport.
6. Les experts ont approuvé et adopté la classification amendée et les concepts qui la sous-tendent et ont adopté une résolution en conséquence. Ils ont recommandé au Conseil d'administration d'intituler le système de classification des professions par grands groupes, sous-grands groupes, sous-groupes et groupes de base, qui est présenté en annexe à la résolution adoptée par les participants à la réunion, Classification internationale type des professions, 2008 (CITP-08).
7. Ils ont en outre décidé que, pour faciliter l'utilisation et la comparaison internationales des informations, chaque pays devait élaborer des données pouvant être transposées dans le système de la CITP-08 et informer le BIT de la classification utilisée à des fins nationales.
8. Les experts ont noté et approuvé les plans de travail relatifs à la CITP, notamment la publication de la classification mise à jour et l'appui en vue d'une adaptation de la CITP-08 à une utilisation dans des structures nationales et régionales par le biais de la fourniture de manuels, de l'organisation de formations et de l'assistance technique. Ils ont souligné la nécessité pour le Bureau de disposer d'une capacité continue de mettre à jour la classification, dans le cadre de la structure approuvée, de fournir des conseils aux pays sur la classification professionnelle et d'assurer une utilisation efficace et fiable des systèmes de classification dans les études statistiques ainsi que dans les applications administratives (par exemple dans les services de l'emploi et de la migration). Les experts ont également demandé au BIT de travailler avec les instances nationales pour traduire la CITP-08 dans d'autres langues, outre les trois langues de travail de l'OIT.
9. Le texte de la résolution et la classification mise à jour sont inclus dans le rapport de la réunion ⁵ joint en annexe au présent document.
10. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:***
 - a) *de prendre note du rapport de la réunion tripartite d'experts et de sa résolution sur la mise à jour de la Classification internationale type des professions;*
 - b) *de prier le Directeur général de ne pas perdre de vue, lors de l'élaboration des propositions concernant les activités futures du Bureau, les opinions exprimées par les participants à la réunion; et*
 - c) *d'autoriser le Directeur général à publier la Classification internationale type des professions de 2008.*

Genève, le 31 janvier 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 10.

⁴ Document MELS/2007/1.

⁵ Document MELS/2007/2.